

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R20-2022-034

PUBLIÉ LE 1 AVRIL 2022

Sommaire

Direction de la mer et du littoral de Corse / Direction de la mer et du littoral de Corse

R20-2022-03-30-00002 - Arrêté portant nomination d'un pilote pour les ports de Corse (2 pages)

Page 3

Direction de la mer et du littoral de Corse

R20-2022-03-30-00002

30/03/2022 : M.Riyad DJAFFAR

Arrêté portant nomination d'un pilote pour les
ports de Corse



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la mer et du littoral de Corse
Service Économie bleue**

**Arrêté n°
portant nomination d'un pilote pour les ports de Corse**

**Le Préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code des transports ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2021-1140 du 1^{er} septembre 2021 relatif à la direction de la mer et du littoral de Corse ;
- Vu le décret du Président de la République du 15 février 2022 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, nommé préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté ministériel du 26 septembre 1990 portant organisation et programme des concours de pilotage ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° R20-2022-01-13-00001 en date du 13 janvier 2022 portant approbation du règlement local de la station de pilotage maritime de Corse-du-sud ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° R20-2022-03-04-00004 du 4 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Riyad DJAFFAR, directeur de la mer et du littoral de Corse ;
- Vu la décision DMLC/SEB/2022 du 10 janvier 2022 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'un pilote à la station de pilotage maritime des ports de la Corse-du-Sud ;
- Vu le procès verbal du jury du concours de recrutement d'un pilote à la station de pilotage des ports de Corse-du-Sud du 17 mars 2022 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° R20-2022-03-29-00009 du 29 mars 2022 portant nomination d'un pilote à la station de pilotage maritime des ports de la Corse-du-Sud ;

Sur proposition du directeur de la mer et du littoral de Corse

Préfecture de la Corse – Palais Lantivy – Cours Napoléon – 20188 Ajaccio cedex 9 – Standard : 04.95.11.12.13

ARRETE

Article 1^{er} -A l'issue du concours de recrutement à la station de pilotage des ports de Corse-du-Sud qui s'est déroulé du 16 au 17 mars 2022, est nommé pilote des ports de Corse, à la station de pilotage des ports de Corse-du-sud : M. Jean-Laurent PANTALACCI, marin identifié à Ajaccio sous le numéro 20077806.

Article 2 - La nomination de Jean-Laurent PANTALACCI en qualité de pilote des ports de Corse prend effet à compter du 1^{er} avril 2022.

Article 3 - L'arrêté préfectoral n° R20-2022-03-29-00009 du 29 mars 2022 est abrogé.

Article 4 - Le secrétaire général pour les affaires de Corse, le directeur de la mer et du littoral de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Ajaccio, le 30-03-2022

Pour le préfet et par délégation
Le directeur de la mer et du littoral de Corse

Riyad Djaffar